

AVIS DE CONCESSION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE

Adresse du profil d'acheteur : <http://agglo-heraultmediterranee.marches-publics.info>

Site internet de l'acheteur : <http://www.agglo-heraultmediterranee.net/>

SIRET 24340081900013



Référence acheteur : DSP_TRANSPORTS

Type de marché : Services

Procédure : Avis de concession

Code NUTS : FRJ13

Type de pouvoir adjudicateur : Organisme de droit public

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques;

OBJET : GESTION ET EXPLOITATION DU SERVICE DE TRANSPORT PUBLIC DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE

Le contrat de concession de service public a pour objet de confier au Concessionnaire l'exploitation du service public des transports de voyageurs sur le territoire de l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), à savoir principalement l'exploitation des services publics de transport et mobilité. Les services concédés sont détaillés au document programme et au projet de contrat.

Classification CPV : Principale : 60130000 - Services spécialisés de transport routier de passagers

Conditions de participation :

La liste des pièces de la candidature figure au sein du règlement de la consultation

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

55% Performance économique

45% Qualité du service rendu aux usagers

Les sous-critères de jugement des offres figurent au règlement de la consultation disponible sur le profil d'acheteur

Remise des offres : 03/07/24 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Renseignements complémentaires :

Une visite facultative des installations techniques est prévue dans les conditions indiquées au sein du règlement de la consultation

Les candidats sont invités à remettre leur offre en même temps que leur candidature, selon les modalités précisées au sein du règlement de la consultation.

Adresse à laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE

Service commande publique

Mail : commande.publique@agglohm.net

Date d'envoi de l'avis au JOUE et au BOAMP : 24/05/2024

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://agglo-heraultmediterranee.marches-publics.info>

Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTPELLIER, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier - Cedex 2, Tél : 04 67 54 81 00 - Fax : 04 67 54 74 10, mèl : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Le candidat peut, s'il le souhaite et sous réserve de sa recevabilité, introduire un recours devant le tribunal administratif de Montpellier :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).

- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

- Recours en indemnisation qui devra, obligatoirement faire l'objet d'une demande préalable auprès de la personne publique (au-delà d'un délai de quatre ans à compter du 1er janvier de l'année qui suit celle où la créance sur la personne publique est née, le requérant s'expose à l'opposition de la prescription quadriennale.